



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid  
Receiving/Réception des Soumissions  
126 Prince William Street/  
126, rue Prince William  
Suite 14B  
Saint John  
New Brunswick  
E2L 2B6  
Bid Fax: (506) 636-4376

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works Government Services Canada-Bid  
Receiving / Réception des soumissions  
126 Prince William Street/  
126, rue Prince William  
Suite 14B  
Saint John  
New Bruns  
E2L 2B6

<b>Title - Sujet</b> Wharf Reinforcement Lameque N.B.	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EC015-192715/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EC015-192715	<b>Date</b> 2019-02-08
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWB-013-4402	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWB-8-41110 (013)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-02-14</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Johnston, Edward PWB	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwb013
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 343-6382 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 636-4376
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Cette modification à l'invitation numéro deux (2) est soumise pour inclure l'addenda numéro 2 suivant.

La modification qui suie apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autre conditions ne changent pas.

Modification numéro 2

### **1. PROLONGATION**

Veillez prendre avis que la date limite de réception des soumissions dû le 13 février 2019 est reportée à **14h00 le 14 février 2019.**

### **2. INVITATION À SOUMISSIONNER**

#### **ENLEVER - SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux avant le 31 octobre 2019.

#### **REMPLENER PAR - SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux avant le 31 juillet 2019.

### **3. QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q1.** Au sujet des pieux : à enfoncement par battage.

Le rapport géotechnique indique la présence de roc à une profondeur moyenne de  $\pm$  - 3.6 m.

Au devis section 31 61 13 il est spécifier que la méthode d'installation des pieux doit être par battage et que les pieux doivent être enfoncés à la profondeur indiquée, soit  $\pm$  - 6.0m.

Il est très peu fréquent que des pieux soit enfoncés sur une profondeur de  $\pm$  2.4m dans un roc quelconque, sans autre alternative ou moyen de réalisation.

- Est-ce que les critères de battages inclue aussi un critère de refus ? si oui, quel est il ?
- Y a-t-il une profondeur minimal de pénétration dans le roc acceptable ?
- Est-ce que le roc peut être driller ? ou foré au trépan dans un boitier « casing » de forage ?

**R1.** Le consultant en géotechnique a évalué la qualité de la roche à Lamèque en se basant sur les deux forages du site de travail. Il est convaincu que la profondeur de conception peut être atteinte avec un équipement et des pratiques de battage de pieux standard. Le consultant a également pris en compte la qualité de la roche à proximité et le fait que le SSP a été installé à proximité.

Comme dans tout projet, la qualité de la roche peut varier de celle indiquée dans les trous forés, et il est possible que la profondeur de conception ne puisse pas être obtenue avec les pratiques standards. Si un pieux n'atteint pas la profondeur de conception, le représentant ministériel et l'expert-conseil examineront les tentatives de battage de l'entrepreneur et décideront si d'autres méthodes doivent être utilisées ou si une profondeur de conception peut être réévaluée. L'utilisation de trous pilotes est l'une des méthodes permettant d'assister le battage des pieux, mais pour le moment, le représentant du Ministère et le consultant ne le jugent pas nécessaire, à condition que l'entrepreneur dispose du matériel adéquat et applique les procédures standards.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EC015-192715/A

002

pwb013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.101516.001

PWB-8-41110

---

**Q2.** Au sujet de l'exigence pour la formule de dosage de béton; « La formule de dosage devra porter le sceau, ainsi qu'être préparée par un ingénieur détenant un permis d'exercer la profession dans la Province du Nouveau-Brunswick »

Est-ce que l'approbation par un Ingénieur du Québec seulement peut être acceptable ?

**R2. Non.**

#### **4. DEVIS**

##### **Corrections**

Dans les devis, le paragraphe 1.2.2 de la section 01 14 10 devrait être corrigé comme suit: «Les travaux sur site doivent commencer immédiatement après l'attribution du contrat et se terminer avant le 31 juillet 2019.»

Dans les dessins, page S6 de 6, détail D15 2/6, il n'est pas nécessaire de galvaniser les nouvelles échelles.